

ADMINISTRATION COMMUNALE D'ANDERLECHT
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE /BÂTISSSES
Monsieur G. Van GOIDSENHOVEN
Echevin du Développement de la Ville
Département Urbanisme
Place du Conseil, 1
B-1070 BRUXELLES

V/réf. : 48382
N/réf. : AVL/KD/AND-2.193/s.544
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur l'Echevin,

Objet : ANDERLECHT. Rue de l'Ecole Moderne, 11.
Transformation d'un rez-de-chaussée commercial en logement.
Demande de permis d'urbanisme. Avis de la CRMS.

En réponse à votre demande du 16 septembre 2013, sous référence, réceptionnée le 27 septembre 2013, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 23 octobre 2013.

La demande concerne le rez-de-chaussée d'un immeuble de rapport qui date d'avant 1932 et qui se situe dans la zone de protection de l'église Saint-François Xavier. La demande vise la transformation du rez-de-chaussée commercial en logement. Les travaux prévoient notamment la création d'un patio entre la maison et une arrière maison en intérieur d'îlot. La porte de garage serait remplacée par une nouvelle porte sectionnelle métallique.

A l'examen des plans, il apparaît que les interventions projetées ne constituent pas un enjeu spécifique pour l'église Saint-François Xavier. Dans ce cas, la CRMS demande d'appliquer strictement les règlements urbanistiques en vigueur.

S'il y a lieu, la DMS formulera, en commission de concertation, les remarques qu'appelle la demande.

Veillez agréer, Monsieur l'Echevin, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copies à : - A.A.T.L. – D.M.S. : Mme Fr. Cordier (+ par mail Mmes Fr. Cordier, M. Muret, L. Leirens, N. De Saeger,

MM. Th. Wauters, H. Lelièvre) ;
- A.A.T.L. – D.U. : Mme S. Buelinckx.